

Entente administrative entre
le ministère des Ressources naturelles du Canada et
le ministère des Ressources naturelles du Québec

Programme d'assistance financière aux propriétaires
de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998
et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain

Rapport annuel

2002-2003

Bilan

1999-2003

Canada 

Québec 

Entente administrative entre
le ministère des Ressources naturelles du Canada et
le ministère des Ressources naturelles du Québec



**Programme d'assistance financière aux propriétaires
de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998
et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain**

Rapport annuel
2002-2003
Bilan
1999-2003

Pour obtenir des renseignements additionnels ou un exemplaire du présent document, veuillez communiquer avec les ministères suivants :

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
Service aux citoyens
5700, 4^e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-8600
Sans frais : 1 866 CITOYEN (1 866 248-6936)
Télécopieur : (418) 643-0720
Internet : www.mrnfp.gouv.qc.ca
Courriel : service.citoyens@mrnfp.gouv.qc.ca

RESSOURCES NATURELLES CANADA
Service canadien des forêts
Centre de foresterie des Laurentides
Service des communications
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 3800
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
Téléphone : (418) 648-5788
Internet : www.cfl.scf.rncan.gc.ca

Photos de la page couverture : Louise Innes

Le texte de cette publication est disponible dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec.

L'édition du présent document a été financée par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2003
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN : 2-550-40946-9
ISSN : 1496-7774
ISSN en ligne : 1499-7428
Code de diffusion : 2003-3045



Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

This publication is also available in English upon request.
Distribution Code: 2003-3046

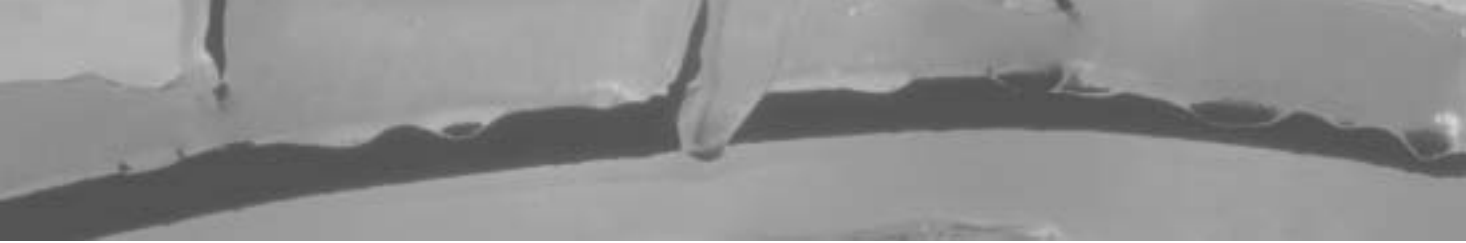


Table des matières

Sommaire	5
Introduction	7
1. Programmes d'aide aux propriétaires de boisés sinistrés	9
1.1 Entente NPGP originale et administration	9
1.2 Modifications de l'entente NPGP	10
2. Réalisations 2002-2003	11
2.1 Éléments de programme n°1	11
2.1.1 Conseils, information et formation	11
2.1.2 Soutien à l'exécution	14
2.1.3 Étude et développement des connaissances	16
2.1.4 Divers	16
2.2 Éléments de programme n°2	18
2.2.1 Frais d'administration	18
2.2.2 Intérêts acquis sur les placements	18
3. Bilan des exercices financiers du programme NPGP	19
3.1 Éléments de programme n°1	19
3.1.1 Conseils, information et formation	19
3.1.2 Soutien à l'exécution	21
3.1.3 Étude et développement des connaissances	21
3.1.4 Divers	21
3.2 Éléments de programme n°2	23
3.2.1 Frais d'administration	23
3.2.2 Intérêts acquis sur les placements	23
Conclusion	24

Liste des tableaux

Tableau 1 : Contribution respective des gouvernements du Canada et du Québec au financement des programmes Verglas	9
Tableau 2 : Dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP en 2002-2003	11
Tableau 3 : Prévisions et réalisations pour l'exercice financier 2002-2003	12
Tableau 4 : Dépenses engagées au cours de l'exercice financier 2002-2003, selon les agences et les éléments du programme	13
Tableau 5 : Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux	14
Tableau 6 : Frais d'administration et de vérification opérationnelle pour l'exercice financier 2002-2003	17
Tableau 7 : Cumul des dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP	19
Tableau 8 : Bilan des exercices financiers du programme NPGP	20
Tableau 9 : Bilan des dépenses selon les agences et les activités dans le cadre du programme NPGP	22
Tableau 10 : Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux. Bilan des exercices financiers du programme NPGP	23
Tableau 11 : Frais d'administration et de vérification opérationnelle. Bilan des exercices financiers du programme NPGP	23



Sommaire

La tempête de verglas qui a touché le Québec en janvier 1998 a eu de nombreuses répercussions sur les forêts. En effet, la superficie boisée endommagée a été estimée à 1,8 million d'hectares, dont 92 % sont détenus par quelque 30 000 propriétaires de boisés privés. De ces 30 000 propriétaires, environ 10 000 sont des agriculteurs, 500 des propriétaires de lots boisés qui tirent leur principal revenu de la forêt et 19 500 des propriétaires de lots boisés qui ne tirent pas leur principal revenu de l'exploitation de leurs boisés.

Afin de venir en aide à ces propriétaires, les gouvernements du Canada et du Québec ont convenu de mettre en place trois programmes spéciaux d'assistance financière. Un premier programme d'aide était destiné aux producteurs agricoles qui possédaient un boisé et un second aux propriétaires de lots boisés qui tiraient leur revenu principal de la forêt. Ces deux programmes ont été instaurés en vertu des accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC). Ces accords stipulent que le gouvernement fédéral verse une aide financière aux gouvernements provinciaux lorsque le coût des mesures prises pour faire face à une catastrophe représente un fardeau excessif pour leur économie.

Par souci d'équité pour les 19 500 autres propriétaires qui n'étaient pas admissibles en vertu des AAFCC, une entente administrative entre le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) et Ressources naturelles Canada (RNCan) a permis de mettre sur pied un troisième programme, soit le *Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain* (programme NPGP). C'est ce programme qui fait l'objet du présent rapport.

La coordination du programme NPGP a été effectuée par le MRN. Le mandat de voir à l'application des mesures gouvernementales a été confié aux six agences régionales de mise en valeur des forêts privées dont le territoire a été affecté par le verglas. Ces agences sont celles des Bois-francs, de la Chaudière, de l'Estrie, des Laurentides, de la Montérégie et de l'Outaouais.

Comme pour les deux autres programmes, l'aide apportée par le programme NPGP consistait essentiellement à fournir de la formation, des services-conseils et de l'aide technique aux propriétaires. De plus, le programme NPGP visait à soutenir financièrement la réalisation de travaux de restauration et de remise en production des boisés lourdement endommagés.

Les principaux services-conseils offerts aux propriétaires admissibles au programme concernaient l'évaluation sommaire des dommages, la réalisation de plans de récupération des bois en perdition et de plans de restauration des jeunes peuplements, de même que le martelage des superficies qui devaient faire l'objet de travaux sylvicoles. Ces activités étaient essentielles à la remise en état des boisés sinistrés puisqu'elles permettaient de mieux orienter les actions sur le terrain.

Au départ, l'aide à l'exécution pour les travaux réalisés à l'intérieur des boisés lourdement endommagés s'appliquait essentiellement aux coupes de récupération partielle ou totale. Ces travaux étaient destinés dans un premier temps à assurer la sécurité de la population et à récupérer les bois en perdition. Par la suite, les modifications apportées au programme ont permis de rendre admissibles les travaux de restauration des jeunes peuplements, les travaux de préparation de terrain et de mise en terre de plants, de même que la construction et l'amélioration de la voirie forestière. Cette dernière activité a été mise sur pied pour rendre accessible les peuplements lourdement endommagés en vue de la récupération des bois en perdition.

Par ailleurs, le verglas de 1998 a dévasté des régions du Québec particulièrement riches sur le plan de la biodiversité. À ce chapitre, les programmes Verglas ont eu un effet novateur en développant un volet pour favoriser la protection de certains éléments particuliers de la biodiversité. Ainsi, en présence d'un de ces éléments, le MRN émettait un avis sur les mesures d'atténuation nécessaires à son maintien. Ces mesures devaient être respectées lors de la réalisation des travaux de remise en état des boisés.

Après quatre ans, le programme NPGP a permis de dispenser une aide à quelque 6 500 propriétaires sous forme de services-conseils et d'aide à l'exécution des travaux de remise en état des boisés endommagés. Cette aide, qui a nécessité des déboursés de 15,1 millions de dollars, a permis la réalisation de travaux sur environ 13 000 ha ainsi que la mise en terre de plus de 650 000 plants. Par ailleurs, les frais de formation, les frais relatifs au développement et à la mise au point d'interventions forestières particulières, de même que les frais réservés aux dispositifs de recherche et de suivi se chiffrent à environ 1 million de dollars. Enfin, les coûts reliés à l'administration, la vérification opérationnelle, le suivi et l'évaluation du programme ont représenté 3,1 millions de dollars. Ainsi, les dépenses consacrées à la mise en œuvre du programme NPGP totalisent 19,2 millions de dollars, payées à parts égales par les deux paliers de gouvernements.

Les programmes Verglas ont permis le développement d'une foresterie d'exception adaptée aux réalités des forêts privées verglacées. L'évaluation du programme NPGP, réalisée par un organisme indépendant, permettra de mieux saisir ses points forts et ses écueils en vue de guider les gouvernements dans l'éventualité d'événements semblables. Le rapport d'évaluation fait l'objet d'une autre publication.



Introduction

Après la tempête de verglas de janvier 1998, des programmes spéciaux d'assistance financière ont été instaurés afin d'aider les propriétaires à remettre en état leurs boisés lourdement endommagés par ce sinistre. Une entente administrative entre le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)¹ et Ressources naturelles Canada (RNCan) a permis, notamment, de mettre sur pied le *Programme d'assistance financière destiné aux propriétaires dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain* (programme NPGP).

Après quatre ans d'activités, le programme NPGP est parvenu à son terme. Ainsi, outre les réalisations de la dernière année financière, il est possible de tracer un bilan global du programme.

Le présent document se divise en trois sections. Après une brève présentation des programmes d'aide aux propriétaires de boisés endommagés par la tempête de verglas, le rapport fait état des réalisations de l'année financière 2002-2003 pour le programme NPGP. La dernière section, quant à elle, présente la synthèse des réalisations du programme.

¹ Depuis le 29 avril 2003, le ministère des Ressources naturelles du Québec est désigné sous la nouvelle appellation de ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec.

1. Programmes d'aide aux propriétaires de boisés sinistrés

Le programme NPGP était l'un des trois programmes spéciaux créés pour venir en aide aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de 1998. Il s'adressait plus particulièrement à ceux qui ne tiraient pas leur principale source de revenus de la forêt. Ce programme a été mis en place grâce à une entente administrative entre le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) et Ressources naturelle Canada (RNCan), par souci d'équité pour ces propriétaires qui n'étaient pas admissibles en vertu des accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). Quant aux deux autres programmes, l'un était destiné aux agriculteurs qui possédaient un boisé et l'autre aux propriétaires forestiers qui tiraient leur principale source de revenus de l'exploitation forestière. Le MRN, qui était responsable de la coordination de ces trois programmes, s'est associé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme destiné aux agriculteurs. Ce sont les agences régionales de mise en valeur des forêts privées des Bois-Francs, de la Chaudière, de l'Estrie, des Laurentides, de la Montérégie et de l'Outaouais qui se sont chargées de leur mise en œuvre. Elles assuraient la formation et accréditaient les conseillers forestiers qui sont intervenus auprès des propriétaires sinistrés. Les programmes Verglas étaient financés conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec (tableau 1).

Tableau 1 : Contribution respective des gouvernements du Canada et du Québec au financement des programmes Verglas

Clientèle	Répartition du financement		En vertu
	Fédéral	Provincial	
Producteurs agricoles propriétaires d'un boisé (PGP) ¹	90 % ²	10 %	Des accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Propriétaires forestiers qui tirent leur revenu principal de la forêt (PGP) ¹	90 % ²	10 %	Des accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Propriétaires forestiers qui ne tirent pas leur revenu principal de la forêt (NPGP) ³	50 %	50 %	De l'entente administrative entre RNCan et le MRN

1. PGP : principal gagne-pain

2. Selon le niveau des dépenses provinciales par habitant, la contribution fédérale peut représenter jusqu'à 90 % des dépenses.

3. NPGP : non principal gagne-pain

1.1 Entente NPGP originale et administration

Le programme NPGP résultait d'une entente que les gouvernements du Canada et du Québec

ont signée en août 1999. Un comité d'administration RNCan-MRN avait été créé pour en assurer le suivi. Ce programme bénéficiait d'une enveloppe budgétaire de 34 millions de dollars, financée à parts égales par les deux gouvernements.

Le programme comportait deux volets : le premier, Éléments de programme n° 1, couvrait les activités et les services offerts aux propriétaires et le second, Éléments de programme n° 2, couvrait l'assistance financière accordée aux six agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour leur permettre d'administrer le programme.

1.2 Modifications de l'entente NPGP

Le 12 avril 2001, RNCAN et le MRN signaient un premier amendement à l'entente de manière à permettre l'exécution d'un plus large éventail de travaux pour favoriser la remise en production des boisés lourdement endommagés et majorer le taux offert pour la coupe de récupération partielle. À cet effet, il a paru essentiel de prolonger la période de réalisation des travaux afin de poursuivre les activités de remise en état

des forêts endommagées en assurant, notamment, la mise en terre des plants produits en 2002. C'est ainsi que le 11 avril 2002, RNCAN et le MRN signaient l'entente administrative amendée en vue de permettre une prolongation des activités du programme jusqu'au 30 septembre de la même année. Cependant, pour la fermeture administrative du programme, l'entente a pris fin le 31 mars 2003. Cette prolongation a permis, entre autres, de poursuivre les travaux de rétablissement des jeunes peuplements affectés par le verglas.

2. Réalisations 2002-2003

Le bilan du *Programme d'assistance financière destiné aux propriétaires dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain* indique les dépenses associées aux activités pour l'exercice financier 2002-2003. Lors de la signature de la programmation annuelle, des dépenses de 6,06 millions de dollars étaient prévues. En réalité, les débours se sont chiffrés à 5,37 millions de dollars, soit 2,687 millions de dollars pour chacun des deux gouvernements (tableau 2), ce qui représente 89 % des montants prévus (tableau 3). L'agence de l'Estrie a été la plus active en 2002-2003 (tableau 4). En effet, ses débours ont représenté 30 % des dépenses totales des agences. Toutefois, les autres agences ont maintenu un bon niveau d'activité (tableau 4).

Tableau 2 : Dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP en 2002-2003

Dépenses totales	
5 375 258,61 \$	
Répartition des dépenses entre les deux gouvernements	
Fédéral	Provincial
2 687 629,31 \$	2 687 629,31 \$

Les dépenses reliées au développement de l'expertise technique, quant à elles, ont été engagées en grande partie par le MRN, notamment dans le cadre de travaux de recherche. Le Ministère a continué l'évaluation d'un dispositif de suivi mis en place dans des peuplements endommagés par le verglas. La collecte des données a permis de mieux évaluer, d'une part, la capacité de rétablissement des peuplements après une catastrophe naturelle et, d'autre part, les conséquences d'un tel désastre à plus long terme. Les dépenses associées au développement de l'expertise technique ont représenté 141 760 \$, soit un peu plus que ce qui avait été prévu (tableau 3).

2.1 Éléments de programme n° 1

Le premier volet couvrait les activités liées au développement et au transfert des connaissances, les services-conseils aux propriétaires, l'aide à l'exécution des travaux de remise en état des boisés et les activités liées au suivi et à l'évaluation du programme.

2.1.1 *Conseils, information et formation*

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, seule l'agence de l'Estrie a encouru des frais de formation. L'agence de la Chaudière, pour sa part, a apporté des corrections à ses frais de formation pour les sessions destinées aux conseillers offertes au cours d'un exercice financier antérieur. Le pourcentage de réalisation des dépenses associées aux activités de formation du tableau 3 est donc négatif.

Cette rubrique comprend également les sommes déboursées pour la publication du document *Les champignons des arbres de l'est de l'Amérique du Nord*, qui porte sur les agents et les signes de biodégradation des bois par les champignons de coloration et de caries. Ce document sera essentiel à la compréhension et à l'identification des défauts des arbres causés par l'introduction de champignons à la suite de blessures ou de stress causés par une catastrophe naturelle telle que la tempête de verglas de 1998. Il s'agit d'un outil de référence qui permettra de mieux guider nos actions et de gérer les priorités de récolte des bois dans de telles conditions.

Tableau 3 : Prévisions et réalisations pour l'exercice financier 2002-2003

	Prévisions	Dépenses	Réalisation en pourcentage
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1			
1.1 Conseils, information et formation			
<i>Formation</i>	4 925,00 \$	-878,96 \$	-18 %
<i>Développement</i>	137 386,00 \$	141 759,55 \$	103 %
1.2 Soutien à l'exécution			
<i>Services-conseils</i>			
Ouverture de dossiers	18 240,00 \$	31 930,94 \$	175 %
Évaluation sommaire des dommages	116 250,00 \$	170 605,08 \$	147 %
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	0,00 \$	3 082,67 \$	
Plan de récupération	182 000,00 \$	250 863,77 \$	138 %
Plan de restauration	61 600,00 \$	38 884,21 \$	63 %
Expertise biodiversité	33 687,00 \$	1 869,15 \$	6 %
Mise à jour du PAF	10 730,00 \$	3 002,16 \$	28 %
Rapport d'exécution	391 400,00 \$	374 975,32 \$	96 %
Suivi forestier	91 800,00 \$	34 427,01 \$	38 %
<i>Assistance technique</i>			
Martelage des tiges à récupérer	422 110,00 \$	407 388,26 \$	97 %
Martelage des contours	9 180,00 \$	10 222,28 \$	111 %
Martelage des tiges d'avenir	208 200,00 \$	206 320,36 \$	99 %
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>			
Coupe de récupération partielle	1 846 395,00 \$	1 668 303,00 \$	90 %
Coupe de récupération totale	68 850,00 \$	34 783,50 \$	51 %
Rabattage des débris dans les corridors routiers	3 575,00 \$	0,00 \$	0 %
Préparation de terrain	81 180,00 \$	33 898,40 \$	42 %
Mise en terre de plants	173 375,00 \$	118 675,41 \$	68 %
Remise en état des jeunes peuplements	742 805,00 \$	653 572,95 \$	88 %
Voirie forestière	89 915,00 \$	74 403,28 \$	83 %
Mesures d'atténuation biodiversité	1 950,00 \$	8 540,00 \$	438 %
Remboursement de la TPS au propriétaire	0,00 \$	56 517,15 \$	
Remboursement de la TVQ au propriétaire	0,00 \$	64 789,56 \$	
1.3 Étude et développement des connaissances			
<i>Biodiversité</i>	80 401,00 \$	70 472,53 \$	88 %
1.4 Divers			
<i>Suivi et évaluation</i>	270 966,00 \$	434 484,70 \$	160 %
<i>Vérification opérationnelle</i>	219 692,00 \$	141 615,96 \$	64 %
<i>Autres activités</i>	159 500,00 \$	21 924,20 \$	14 %
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2			
<i>Frais d'administration</i>	633 888,00 \$	342 094,13 \$	54 %
SOUS-TOTAL	6 060 000,00 \$	5 398 526,57 \$	89 %
<i>Intérêts acquis sur les placements ¹</i>	0,00 \$	-23 267,96 \$	
TOTAL	6 060 000,00 \$	5 375 258,61 \$	89 %

1. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

Tableau 4: Dépenses engagées au cours de l'exercice financier 2002-2003, selon les agences et les éléments du programme

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	MRN	TOTAL
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1								
1.1 Conseils, information et formation								
<i>Formation</i>	0,00 \$	-1 272,56 \$	393,60 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	-878,96 \$
<i>Développement</i>	s.o. ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	141 759,55 \$	141 759,55 \$
1.2 Soutien à l'exécution								
Services-conseils								
Ouverture de dossiers	3 772,82 \$	6 671,45 \$	11 318,46 \$	5 199,13 \$	2 208,48 \$	2 760,60 \$	s.o.	31 930,94 \$
Évaluation sommaire des dommages	15 217,81 \$	37 072,56 \$	67 324,13 \$	27 928,07 \$	9 109,98 \$	13 952,53 \$	s.o.	170 605,08 \$
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	172,54 \$	345,08 \$	977,71 \$	1 299,78 \$	287,56 \$	0,00 \$	s.o.	3 082,67 \$
Plan de récupération	31 718,14 \$	65 006,38 \$	95 936,60 \$	16 644,12 \$	30 792,19 \$	10 766,34 \$	s.o.	250 863,77 \$
Plan de restauration	4 175,41 \$	8 074,76 \$	12 342,18 \$	10 846,86 \$	730,41 \$	2 714,59 \$	s.o.	38 884,21 \$
Expertise biodiversité	143,78 \$	0,00 \$	287,56 \$	287,56 \$	1 150,25 \$	0,00 \$	s.o.	1 869,15 \$
Mise à jour du PAF	695,90 \$	212,80 \$	1 823,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	270,31 \$	s.o.	3 002,16 \$
Rapport d'exécution	60 903,56 \$	40 331,21 \$	117 394,52 \$	36 018,36 \$	80 063,74 \$	40 263,93 \$	s.o.	374 975,32 \$
Suivi forestier	5 222,14 \$	9 443,56 \$	16 782,16 \$	0,00 \$	2 473,04 \$	506,11 \$	s.o.	34 427,01 \$
Assistance technique								
Martelage des tiges à récupérer	50 333,41 \$	84 575,58 \$	178 048,35 \$	47 895,26 \$	25 451,58 \$	21 084,08 \$	s.o.	407 388,26 \$
Martelage des contours	915,60 \$	2 008,34 \$	4 516,46 \$	1 536,73 \$	957,59 \$	287,56 \$	s.o.	10 222,28 \$
Martelage des tiges d'avenir	9 317,03 \$	10 352,25 \$	24 293,28 \$	97 380,17 \$	4 313,44 \$	60 664,19 \$	s.o.	206 320,36 \$
Travaux d'aménagement forestier								
Coupe de récupération partielle	279 466,70 \$	243 179,00 \$	473 069,00 \$	163 687,50 \$	331 681,80 \$	177 219,00 \$	s.o.	1 668 303,00 \$
Coupe de récupération totale	6 718,50 \$	6 870,00 \$	15 765,00 \$	3 555,00 \$	1 605,00 \$	270,00 \$	s.o.	34 783,50 \$
Rabattage des débris dans les corridors routiers	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Préparation de terrain	16 795,90 \$	712,00 \$	13 486,50 \$	462,00 \$	330,00 \$	2 112,00 \$	s.o.	33 898,40 \$
Mise en terre de plants	24 805,31 \$	12 971,39 \$	50 300,22 \$	0,00 \$	21 229,05 \$	9 369,44 \$	s.o.	118 675,41 \$
Remise en état des jeunes peuplements	69 645,45 \$	24 738,00 \$	176 838,00 \$	207 014,50 \$	57 855,00 \$	117 482,00 \$	s.o.	653 572,95 \$
Voirie forestière	5 652,81 \$	27 394,80 \$	26 453,53 \$	0,00 \$	8 842,29 \$	6 059,85 \$	s.o.	74 403,28 \$
Mesures d'atténuation biodiversité	1 665,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	330,00 \$	6 545,00 \$	0,00 \$	s.o.	8 540,00 \$
Remboursement de la TPS au propriétaire	15 113,81 \$	0,00 \$	8 320,25 \$	18 903,36 \$	7 289,74 \$	6 889,99 \$	s.o.	56 517,15 \$
Remboursement de la TVQ au propriétaire	17 326,49 \$	0,00 \$	9 538,48 \$	21 671,29 \$	8 354,39 \$	7 898,91 \$	s.o.	64 789,56 \$
1.3 Étude et développement des connaissances								
<i>Biodiversité</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	70 472,53 \$	70 472,53 \$
1.4 Divers								
<i>Suivi et évaluation</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	434 484,70 \$	434 484,70 \$
<i>Vérification opérationnelle</i>	13 146,59 \$	10 264,35 \$	39 409,38 \$	47 193,75 \$	12 668,02 \$	18 933,87 \$	s.o.	141 615,96 \$
<i>Autres activités</i>	5 598,42 \$	3 273,33 \$	8 029,77 \$	1 680,47 \$	2 984,82 \$	357,39 \$	s.o.	21 924,20 \$
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2								
<i>Frais d'administration</i>	37 173,27 \$	16 321,88 \$	72 762,24 \$	60 803,36 \$	63 502,23 \$	91 531,15 \$	s.o.	342 094,13 \$
SOUS-TOTAL	675 696,39 \$	608 546,16 \$	1 425 410,53 \$	770 337,27 \$	680 425,60 \$	591 393,84 \$	646 716,78 \$	5 398 526,57 \$
Intérêts acquis sur les placements²								
	-3 099,22 \$	-299,01 \$	0,00 \$	-2 465,47 \$	-2 760,94 \$	-14 643,32 \$	s.o.	-23 267,96 \$
TOTAL	672 597,17 \$	608 247,15 \$	1 425 410,53 \$	767 871,80 \$	677 664,66 \$	576 750,52 \$	646 716,78 \$	5 375 258,61 \$

1. s.o. : sans objet

2. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

2.1.2 Soutien à l'exécution

Le présent volet du programme couvrait les services-conseils et l'assistance technique offerts aux propriétaires par les conseillers forestiers ainsi que les travaux sylvicoles effectués pour remettre en état les boisés. Les modifications apportées à l'entente ont permis, tel que les propriétaires et leurs représentants le souhaitent, d'élargir l'éventail des travaux offerts pour la remise en état des boisés sinistrés.

Comme pour les années antérieures, l'écart entre les prévisions et les dépenses a parfois été important pour cette catégorie d'activités. Les sommes consenties en services-conseils et en assistance technique en 2002-2003 ont représenté 36% de l'aide offerte aux propriétaires.

Au cours de l'exercice 2002-2003, les 694 ouvertures de dossiers (tableau 5) représentaient une baisse attendue, en raison notamment de la fin du programme, et ce, par rapport aux 1 709 ouvertures de dossiers de l'année précédente. Les ouvertures de dossiers en 2002-2003 ont entraîné des débours de 31 931\$. Ce montant représente une dépense largement supérieure à ce qui avait été estimé en début d'année (tableau 3).

Les services-conseils offerts pour préserver la biodiversité ont entraîné des dépenses inférieures à ce qui avait été prévu. Comme pour les dépenses des années précédentes, celles de cette année sont peu importantes (tableau 3). Des sommes consenties, près du quart a été accordé à des experts scientifiques pour la localisation d'éléments sensibles de la biodiversité.

La majeure partie de ces sommes a permis aux conseillers forestiers d'assister aux visites-conseils sur la biodiversité. Les visites visaient, entre autres, à soutenir les conseillers forestiers et les propriétaires, de même qu'à les sensibiliser à la protection des éléments particuliers de la biodiversité. La majorité de ces services-conseils a été réalisée sur le territoire de l'agence de la Montérégie, soit la région la plus riche sur le plan de la biodiversité.

Comme le verglas de 1998 a modifié de façon importante de nombreux boisés, le programme comprenait une aide financière pour les propriétaires qui désiraient mettre à jour leur plan d'aménagement forestier (PAF) en vue d'orienter, de façon optimale, leurs travaux d'aménagement. En 2002-2003, peu de propriétaires se sont prévalus de cette aide. Ainsi, les dépenses relatives à cet élément ont représenté environ 3 000\$, soit 28% des montants prévus (tableaux 3 et 4).

Compte tenu de l'approche de la fin du programme, les activités reliées à l'évaluation des dommages et à la planification des travaux de restauration ont continué à baisser en 2002-2003, par rapport aux années antérieures. Ainsi, pour l'évaluation sommaire des dommages et l'évaluation des jeunes peuplements, les dépenses consenties se chiffrent à environ 173 000\$. Pour leur part, les dépenses associées à l'élaboration des plans de récupération et des plans de restauration sont respectivement de 250 863\$ et de 38 884\$ (tableaux 3 et 4). L'agence de l'Estrie et, dans une moindre mesure, celles de la Chaudière et de la Montérégie, ont été les plus actives en ce qui a trait à la réalisation de plans de récupération et de restauration.

Tableau 5: Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux

	Bois-Francs	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	TOTAL
Dossiers ouverts (n ^{bre})	82	145	246	113	48	60	694
Martelage des tiges à récupérer (ha)	335,2	565,6	1 190,7	320,3	170,2	141,0	2 723,0
Martelage des tiges d'avenir (ha)	27,0	30,0	70,4	282,2	12,5	175,8	597,9
Coupe de récupération partielle (ha)	576,2	501,4	975,4	337,5	683,9	365,4	3 439,8
Coupe de récupération totale (ha)	44,8	45,8	105,1	23,7	10,7	1,8	231,9
Rabattage des débris dans les corridors routiers (500 m)	0	0	0	0	0	0	0
Préparation de terrain (ha)	28,5	1,3	41,6	0,7	0,5	3,2	75,8
Mise en terre de plants (n ^{bre})	101 940	56 271	174 723	0	88 410	28 834	450 178
Remise en état des jeunes peuplements (ha)	104,7	37,2	288,9	311,3	87,0	176,7	1 005,8
Voirie forestière (km)	5,3	15,9	16,0	0	5,3	4,3	46,8

Les activités de martelage ont également enregistré une baisse importante au cours de la dernière année. Alors qu'elles couvraient plus de 7 000 ha en 2001-2002 pour ce qui est du martelage des tiges à récupérer et des tiges d'avenir, elles en couvraient un peu plus de 3 300 ha en 2002-2003 (tableau 5). Le martelage a entraîné des dépenses totales de 623 931 \$ (tableau 3). C'est l'agence de l'Estrie qui a été la plus active quant aux activités de martelage des tiges à récupérer dans les peuplements commerciaux. Les agences de l'Outaouais et des Laurentides, pour leur part, se sont démarquées pour le martelage des tiges d'avenir dans les jeunes peuplements.

Les propriétaires de boisés endommagés ont pu bénéficier d'un suivi forestier, c'est-à-dire d'une nouvelle visite de leur conseiller forestier. À la suite de cette rencontre, les propriétaires ont pu prendre des décisions plus éclairées quant à la poursuite des efforts d'aménagement de leur propriété forestière. Ce suivi a été d'autant plus important que bon nombre de propriétaires ont été très conservateurs dans leur approche d'intervention et que certains arbres, initialement laissés sur pied, ont pu dépérir dans les années qui ont suivi le verglas. Pour 2002-2003, les dépenses relatives à cette activité ont été de 34 427 \$ (tableau 3), ce qui représente une nette progression pour une troisième année consécutive.

Au cours de l'exercice 2002-2003, les sommes versées pour l'exécution de travaux de restauration des boisés endommagés ont totalisé 2 696 552 \$. Ce montant représente 64 % de l'ensemble de l'aide offerte aux propriétaires. Près de 30 % des dépenses accordées pour le soutien à l'exécution en 2002-2003 ont été versées à l'agence de l'Estrie (tableau 3).

Les sommes versées pour les coupes de récupération partielle ont représenté environ 60 % de la totalité des montants accordés en aide à l'exécution et près de 25 % ont été consenties pour la remise en état des jeunes peuplements. Les superficies traitées ont représenté 3 440 ha pour la coupe de récupération partielle et 1 006 ha pour la remise en état des jeunes peuplements. Les montants engagés et les superficies traitées pour ces deux activités sont relativement semblables aux montants et superficies de l'année 2001-2002.

Pour leur part, les coupes de récupération totale ont entraîné des dépenses de près de 35 000 \$, soit 51 % du montant prévu (tableau 3). Soulignons que la coupe de récupération totale est demeurée une intervention de dernier recours. En effet, lorsque c'était possible, les propriétaires et les conseillers forestiers préféraient conserver un peuplement résiduel; c'est ce qui explique que moins de 2 % des sommes versées en aide à l'exécution ont été allouées à ce type de traitement.

En ce qui regarde la préparation de terrain et la mise en terre de plants, il s'agit d'activités relativement récentes puisque les premiers plants produits à la suite du verglas ne sont disponibles que depuis le printemps 2001. En 2002-2003, les débours pour la préparation de terrain ont été de 33 898 \$, soit 42 % des prévisions (tableau 3). Le déblaiement mécanique a été le type de préparation de terrain le plus souvent utilisé, suivi de près par le débroussaillage et le déblaiement avec ou sans récupération de bois. La préparation de terrain était essentielle dans les cas où la présence de microsites propices s'avérait insuffisante en vue d'une mise en terre de plants. Les modifications apportées au programme, qui ont permis la mise en terre de plants pour une deuxième année, ont été fortement appréciées. Dans cet ordre d'idées, plus de 450 000 plants ont été mis en terre au printemps 2002 (tableau 5), pour un montant de 118 675 \$ (tableau 4). Ainsi, plus du double des plants ont été mis en terre pour l'exercice 2002-2003 par rapport à l'année financière 2001-2002.

Pour leur part, la construction et l'amélioration de la voirie forestière avaient pour objectif de permettre aux propriétaires d'accéder aux peuplements endommagés pour y récupérer les bois en perte. En 2002-2003, des travaux de voirie forestière ont ainsi été réalisés sur 46,8 km (tableau 4), dont 68 % ont consisté dans la construction de nouveaux chemins. Les activités de voirie forestière ont entraîné des dépenses de près de 75 000 \$, soit 83 % des prévisions (tableau 3). À ce chapitre, ce sont les agences de la Chaudière et de l'Estrie qui ont été les plus actives (tableau 4).

Le rabattage des débris dans les corridors routiers, les mesures d'atténuation relatives à la biodiversité et le remboursement de la TPS et de la TVQ aux propriétaires sont toutes des activités rendues admissibles au programme à la suite des modifications apportées à l'entente en 2001. Toutefois, bien que le rabattage des débris dans les corridors routiers ait été une activité admissible pour les propriétaires dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain, les débours n'ont pas été comptabilisés dans l'entente administrative RNCan-MRN.

Dans les cas où la présence d'éléments particuliers de biodiversité sur un lot boisé était confirmée, le MRN émettait un avis sur les mesures d'atténuation destinées à la protection de l'élément concerné. Ce sujet sera repris en détail au point 2.1.3. Toutefois, dans certains cas, une aide financière supplémentaire a été offerte aux propriétaires lorsque les mesures d'atténuation demandées pour la protection des éléments de biodiversité nécessitaient des modifications importantes aux activités de remise en état du boisé ou le maintien intégral d'un périmètre de protection autour de l'élément concerné. Au cours de l'exercice 2002-2003, une quinzaine de dossiers ont fait l'objet d'une telle recommandation de la part du MRN, pour une superficie totale de 63,8 ha. Cette aide financière représente une dépense de 8 540 \$, soit un montant beaucoup plus élevé que prévu (tableau 3). Compte tenu de la richesse de son territoire, ces sommes ont principalement été déboursées sur le territoire de l'agence de la Montérégie (tableau 4).

En 2002-2003, le remboursement des taxes de vente (TPS et TVQ) aux propriétaires a entraîné des débours de 121 306 \$ (tableau 3), soit le double de ceux de l'année précédente.

Finalement, le rapport d'exécution permettait aux conseillers forestiers d'évaluer la conformité aux normes du programme des travaux exécutés sur une propriété. Le rapport d'exécution constituait donc la recommandation du paiement de l'aide à l'exécution pour le propriétaire. En 2002-2003, 374 975 \$ ont été versés aux conseillers forestiers pour la vérification de la conformité des travaux. Ce montant, qui

représente 96 % des prévisions, s'est avéré relativement semblable à celui de l'année précédente (tableau 3).

2.1.3 Étude et développement des connaissances

Cette rubrique comprend diverses actions relatives au maintien de la biodiversité et, plus particulièrement, celles qui sont liées à la production des avis sur les mesures d'atténuation.

Tel que mentionné précédemment, le verglas de 1998 a dévasté des régions d'une grande richesse sur le plan de la biodiversité. Ses effets, combinés à ceux des travaux de remise en état des boisés, risquaient de faire disparaître bon nombre d'éléments remarquables de la biodiversité forestière québécoise. Les forêts de ces régions abritent la plupart de nos espèces animales et végétales menacées ou vulnérables, plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que de nombreux habitats fauniques. Les mesures d'atténuation comprises dans les avis, initialement proposées par le ministère de l'Environnement (MENV) et la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), ou directement par le MRN, visaient à assurer la protection de ces éléments. Ces mesures devaient être intégrées aux plans de récupération des bois en perte ou aux plans de restauration des jeunes peuplements. De plus, elles devaient être respectées au moment du martelage et de l'exécution des travaux. Au cours de l'exercice 2002-2003, la vingtaine de nouveaux avis émis a correspondu à la baisse de production d'avis anticipée en raison de la fin du programme, et ce, par rapport à ceux des années précédentes. L'élaboration des avis a entraîné des débours de 70 472 \$. Ce montant représente 90 % de celui prévu en début d'année (tableau 3).

2.1.4 Divers

La présente rubrique comprend le suivi et l'évaluation du programme, les activités de vérification opérationnelle ainsi que toutes les autres activités qui ont été convenues par le comité d'administration de l'entente.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, 434 485 \$ ont été affectés au suivi administratif, à l'entretien et à l'amélioration du système informatique de gestion du programme, à la production de plants, à la réalisation d'un colloque sur la tempête de verglas et à l'évaluation du programme NPGP par un organisme indépendant. La rubrique inclut aussi les dépenses associées au budget de recherche pour le projet *Dommages dus au verglas et entaille : développement d'un indice écophysologique de vitalité*. Les résultats de ce projet, conjugués aux résultats des projets de suivi réalisés par le MRN, permettront d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de l'état de santé des forêts sinistrées.

Le MRN, le Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole (Centre Acer) et RNCAN ont organisé un colloque intitulé *Verglas et forêt : Qu'en est-il cinq ans plus tard ?* Ce colloque, qui s'est tenu à Sherbrooke du 28 au 30 janvier 2003, a été l'occasion de présenter les résultats de travaux de recherche, de faire la synthèse et l'évaluation des programmes d'aide offerts aux propriétaires et de transférer les connaissances acquises aux intervenants forestiers afin qu'ils soient mieux préparés à gérer un désastre de cette nature. Les frais d'inscription payés par les participants ont permis d'appuyer la majeure partie des dépenses reliées au colloque. Cependant, en cas de déficit, une entente tripartite stipulait que les frais pour la tenue du colloque seraient partagés à parts égales entre les trois organismes. Ainsi, une dépense d'environ 5 200 \$ a été assumée par le programme NPGP.

Au cours de la dernière année financière, le comité d'administration de l'entente a mandaté un organisme indépendant pour réaliser l'évaluation du programme NPGP. Cette évaluation devait permettre d'analyser les fondements du programme, de décrire les services offerts, de mesurer les résultats obtenus et de statuer sur la valeur de l'intervention. De plus, l'évaluation devait indiquer si les mesures d'aide offertes avaient donné satisfaction aux propriétaires pour atténuer les pertes causées à leurs boisés par la tempête de verglas et permis une restauration adéquate. De ce fait, cette évaluation devait faire ressortir les points forts et les écueils du programme en vue de guider l'intervention gouvernementale dans l'éventualité de circonstances semblables.

Par ailleurs, les frais de vérification opérationnelle des agences ont représenté 64 % des montants prévus, soit 141 616 \$. Ces frais étaient associés à la vérification des activités réalisées par les conseillers forestiers et à la vérification des travaux exécutés sur les lots boisés. Ils ont représenté 3,35 % des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires, soit au-dessous du seuil prévu de 5 % (tableau 6).

Le point Autres activités couvrait essentiellement les dépenses associées au transport de plants. Au total, ce point a représenté un débours de 21 920 \$ (tableau 3).

Tableau 6: Frais d'administration et de vérification opérationnelle pour l'exercice financier 2002-2003

	Montant	Pourcentage
Dépenses totales des agences	4 728 541,83 \$	
Sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires	4 247 054,46 \$	
Frais d'administration	342 094,13 \$	
Intérêts gagnés sur les placements	-23 267,96 \$	
Frais administratifs ajustés ¹	318 826,17 \$	6,74 %
Vérification opérationnelle ²	141 615,96 \$	3,33 %

1. Le pourcentage des frais administratifs ajustés est calculé sur les dépenses totales des agences.

2. Le pourcentage des frais de vérification opérationnelle est calculé sur le montant des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires.

2.2 Éléments de programme n° 2

Le volet Éléments de programme n° 2 couvrait l'aide financière versée aux agences pour l'administration du programme, de même que les intérêts perçus sur les placements.

2.2.1 Frais d'administration

En 2002-2003, les frais d'administration avant ajustement (voir le point 2.2.2) ont nécessité des débours de 337 304\$, soit 53% des montants prévus (tableau 3). Une fois ajustés, les frais d'administration ont représenté 6,68% des dépenses des agences (tableau 6). Lorsqu'elles établissaient leurs prévisions

annuelles, les agences réservaient habituellement un montant équivalant à 15% des dépenses prévues. Les frais d'administration des agences se sont donc avérés largement inférieurs aux prévisions (tableau 3).

2.2.2 Intérêts acquis sur les placements

Les intérêts acquis sur les placements par les agences étaient constitués des sommes que les agences recevaient lorsqu'elles plaçaient dans une institution financière les avances qui leur étaient versées. Selon les modalités des ententes conclues entre le MRN et les agences, les intérêts ont été déduits des frais administratifs (tableaux 4 et 6).

3. Bilan des exercices financiers du programme NPGP

Cette section rend compte des dépenses cumulées pour les quatre exercices financiers du programme NPGP, soient les années 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003. Le tableau 7 fait état du cumul des dépenses sur l'ensemble des quatre années du programme NPGP. Au total, 19,2 millions de dollars ont été accordés dans le cadre du programme par les gouvernements fédéral et provincial. Ce montant représente 71% des prévisions (tableau 8). Toutefois, les pourcentages de réalisation ont varié considérablement selon les activités.

Tableau 7: Cumul des dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP

Dépenses totales	
19 245 075,27 \$	
Répartition des dépenses entre les deux gouvernements	
Fédéral	Provincial
9 622 537,64 \$	9 622 537,64 \$

3.1 Éléments de programme n° 1

Le premier volet couvrait les activités liées au développement et au transfert des connaissances, les services-conseils aux propriétaires, l'aide à l'exécution des travaux de remise en état des boisés et les activités liées au suivi et à l'évaluation du programme.

3.1.1 *Conseils, information et formation*

Afin de permettre le développement de l'expertise technique particulière, les conseillers forestiers accrédités dans le cadre du programme Verglas ont pu bénéficier de nombreuses formations. Ces formations s'avéraient nécessaires afin d'assurer une bonne compréhension des normes du programme. Elles ont également été données lorsque de nouvelles activités ont été rendues admissibles à la suite des modifications apportées au programme.

D'un autre côté, les propriétaires inscrits au programme ont pu bénéficier de la tenue de sessions d'information et de formation sur différents aspects d'une foresterie d'exception

adaptée aux réalités des forêts privées verglacées. Les sessions ont porté plus particulièrement sur la réalisation, de façon sécuritaire, de travaux sylvicoles. Au total, sur les quatre exercices financiers, les coûts de la formation destinée aux conseillers forestiers et aux propriétaires ont représenté 184 304 \$.

En outre, les conséquences de la tempête de verglas sur la forêt ont fait l'objet de travaux de recherche et de suivi. Un dispositif de suivi mis en place par le MRN a permis d'évaluer le rétablissement des peuplements endommagés. Ce suivi a notamment rendu possible la validation des prescriptions élaborées dans le guide sur l'aménagement des peuplements forestiers touchés par le verglas. Les travaux et suivis en cours nous ont permis de croire à un rétablissement supérieur à ce que nous avons anticipé au lendemain de la tempête. Ces travaux nous donneront également l'occasion de mieux guider les interventions sylvicoles dans l'éventualité d'une catastrophe de même nature. Au total, 652 936 \$ ont été déboursés pour le développement de l'expertise technique.

Tableau 8 : Bilan des exercices financiers du programme NPGP

	Prévisions	Dépenses	Pourcentage de réalisation
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1			
1.1 Conseils, information et formation			
<i>Formation</i>	149 915,00 \$	184 304,26 \$	123 %
<i>Développement</i>	668 858,00 \$	652 935,62 \$	98 %
1.2 Soutien à l'exécution			
<i>Services-conseils</i>			
Ouverture de dossiers	387 614,00 \$	372 635,00 \$	96 %
Évaluation sommaire des dommages	1 919 812,00 \$	2 066 905,42 \$	108 %
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	0,00 \$	52 347,89 \$	
Plan de récupération	1 673 696,00 \$	1 669 988,59 \$	100 %
Plan de restauration	463 320,00 \$	232 914,13 \$	50 %
Expertise biodiversité	68 288,00 \$	23 062,93 \$	34 %
Mise à jour du PAF	46 888,00 \$	21 509,69 \$	46 %
Rapport d'exécution	1 890 025,00 \$	917 465,78 \$	49 %
Suivi forestier	171 260,00 \$	53 469,42 \$	31 %
<i>Assistance technique</i>			
Martelage des tiges à récupérer	2 212 781,00 \$	2 086 584,51 \$	94 %
Martelage des contours	17 848,00 \$	31 396,11 \$	176 %
Martelage des tiges d'avenir	952 320,00 \$	743 421,57 \$	78 %
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>			
Coupe de récupération partielle	6 471 256,00 \$	4 277 001,19 \$	66 %
Coupe de récupération totale	695 293,00 \$	180 689,22 \$	26 %
Rabattage des débris dans les corridors routiers	10 175,00 \$	0,00 \$	0 %
Préparation de terrain	324 060,00 \$	110 955,40 \$	34 %
Mise en terre de plants	253 675,00 \$	173 883,40 \$	69 %
Remise en état des jeunes peuplements	1 999 655,00 \$	1 646 949,95 \$	82 %
Voirie forestière	220 200,00 \$	205 350,49 \$	93 %
Mesures d'atténuation biodiversité	35 700,00 \$	11 000,00 \$	31 %
Remboursement de la TPS au propriétaire	0,00 \$	87 270,35 \$	
Remboursement de la TVQ au propriétaire	0,00 \$	100 940,36 \$	
1.3 Étude et développement des connaissances			
<i>Biodiversité</i>	645 211,00 \$	618 492,08 \$	96 %
1.4 Divers			
<i>Suivi et évaluation</i>	1 635 343,00 \$	1 112 583,85 \$	68 %
<i>Vérification opérationnelle</i>	905 365,00 \$	435 398,88 \$	48 %
<i>Autres activités</i>	606 531,00 \$	120 790,90 \$	20 %
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2			
<i>Frais d'administration</i>	2 608 242,00 \$	1 163 970,43 \$	45 %
SOUS-TOTAL	27 033 331,00 \$	19 354 217,42 \$	72 %
<i>Intérêts acquis sur les placements ¹</i>	0,00 \$	-109 142,15 \$	
TOTAL	27 033 331,00 \$	19 245 075,27 \$	71 %

1. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

3.1.2 *Soutien à l'exécution*

Le tableau 9 présente la répartition des montants selon les agences et les activités. L'agence de l'Estrie a été la plus active, avec 30 % de l'ensemble des dépenses des agences. Les agences de la Montérégie et des Bois-Francs ont aussi été très dynamiques avec respectivement 19 % et 16 % des dépenses. Les autres dépenses ont été réparties parmi les trois autres agences, soit celles où l'ampleur des dommages a été moins importante.

À la lecture du bilan des dépenses pour les quatre années du programme, nous pouvons constater que les propriétaires sinistrés ont bien accueilli les modifications apportées au programme NPGP. En effet, depuis qu'elles ont été rendues admissibles, les dépenses associées aux nouvelles activités ont continuellement progressées. Avec les modifications, le programme aura permis non seulement de restaurer les jeunes peuplements, mais aussi, grâce à la mise en terre de plants forestiers, de poursuivre la remise en production de superficies lourdement endommagées.

Le tableau 10 dresse un bilan des principales activités réalisées dans le cadre du programme NPGP. Au total, plus de 8 000 ouvertures de dossiers ont été effectuées. Le martelage des tiges à récupérer dans les peuplements commerciaux a été réalisé sur 13 967 ha. De ces superficies, 8 803 ha ont été récupérés à la suite de coupes de récupération partielle, tandis que 1 190 ha ont été traités sous forme de récupération totale. Dans certains cas, la construction ou l'amélioration de chemins s'avérait nécessaire pour rendre accessibles les secteurs à récupérer. Ainsi, 125 km de voirie forestière ont été réalisés. Pour leur part, les jeunes peuplements ont fait l'objet d'un martelage des tiges d'avenir sur 2 154 ha. La remise en état des jeunes peuplements s'est étendue sur 2 500 ha. Enfin, le programme NPGP a permis la mise en terre de plus de 650 000 plants.

3.1.3 *Étude et développement des connaissances*

Dans le cadre du programme NPGP, les conseillers forestiers ont vérifié la présence d'éléments particuliers de la biodiversité pour plus de 3 000 dossiers. Cette présence a été confirmée pour environ 12 % d'entre eux. À la suite de ces vérifications, quelque 350 avis sur les mesures d'atténuation ont été émis par le MRN. Les

éléments les plus souvent rencontrés ont été les habitats fauniques, notamment les aires de confinement du cerf de Virginie. Cependant, dans plusieurs dossiers, la localisation précise de l'élément par un expert s'est avérée nécessaire, particulièrement en ce qui a trait aux espèces végétales et animales menacées ou vulnérables.

Par ailleurs, dans une quinzaine de dossiers, les propriétaires ont pu bénéficier d'une aide financière supplémentaire. Cette aide s'appliquait à la protection d'éléments particuliers de biodiversité lorsque les mesures exigées entraînaient des modifications importantes aux activités de remise en état du boisé ou lorsque le maintien intégral d'un périmètre de protection était nécessaire. Les sommes déboursées pour cette activité ont été d'environ 8 500 \$.

3.1.4 *Divers*

Dans le cadre du programme NPGP, 1 112 584 \$ ont été affectés au suivi administratif et aux activités connexes, telles que la coordination du programme ainsi que la confection et l'entretien de son système informatique de gestion (tableau 9).

Cette rubrique comprenait également les montants accordés pour les activités de vérification opérationnelle. Dans le cadre du programme, les agences devaient rendre compte au MRN de la conformité des activités réalisées. Pour ce faire, elles avaient le mandat de s'assurer de la qualité des services rendus aux propriétaires et du bon usage des deniers publics. Les agences devaient donc vérifier annuellement, tant sur le plan administratif que technique, au moins 10 % des interventions des conseillers forestiers accrédités, de même que les travaux sylvicoles associés à l'exécution des activités prévues au protocole. Le bilan de la vérification opérationnelle réalisée par les agences démontre que la grande majorité des dossiers qui ont fait l'objet d'une vérification se sont révélés conformes aux normes du programme. Dans le cas des dossiers jugés non conformes, les correctifs ou remboursements nécessaires étaient effectués. Les frais reliés à la vérification opérationnelle des agences se sont élevés à 435 399 \$ (tableau 9), soit 2,90 % des montants versés aux conseillers forestiers et aux propriétaires (tableau 11).

Enfin, cette rubrique comprend les débours reliés à l'évaluation du programme NPGP par un organisme indépendant, soit 128 000 \$.

Tableau 9: Bilan des dépenses selon les agences et les activités dans le cadre du programme NPGP

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	MRN	TOTAL
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1								
1.1 Conseils, information et formation								
<i>Formation</i>	14 859,98 \$	10 426,05 \$	83 448,24 \$	9 938,42 \$	59 917,47 \$	5 714,10 \$	s.o.	184 304,26 \$
<i>Développement</i>	s.o. ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	652 935,62 \$	652 935,62 \$
1.2 Soutien à l'exécution								
<i>Services-conseils</i>								
Ouverture de dossiers	46 286,06 \$	43 985,57 \$	104 580,73 \$	57 834,57 \$	89 213,39 \$	30 734,68 \$	s.o.	372 635,00 \$
Évaluation sommaire des dommages	241 000,39 \$	251 559,67 \$	642 414,63 \$	324 427,84 \$	427 580,78 \$	179 922,11 \$	s.o.	2 066 905,42 \$
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	977,72 \$	2 737,60 \$	21 164,60 \$	12 756,27 \$	11 916,59 \$	2 795,11 \$	s.o.	52 347,89 \$
Plan de récupération	340 589,03 \$	164 595,03 \$	580 278,13 \$	72 469,95 \$	439 653,96 \$	72 402,49 \$	s.o.	1 669 988,59 \$
Plan de restauration	29 365,88 \$	17 023,71 \$	61 906,45 \$	53 210,57 \$	34 772,06 \$	36 635,46 \$	s.o.	232 914,13 \$
Expertise biodiversité	950,12 \$	0,00 \$	950,12 \$	287,56 \$	20 356,35 \$	518,78 \$	s.o.	23 062,93 \$
Mise à jour du PAF	4 267,43 \$	638,39 \$	5 820,27 \$	0,00 \$	9 207,76 \$	1 575,84 \$	s.o.	21 509,69 \$
Rapport d'exécution	156 604,94 \$	86 466,02 \$	312 654,05 \$	99 106,70 \$	190 111,38 \$	72 522,69 \$	s.o.	917 465,78 \$
Suivi forestier	8 764,92 \$	9 443,56 \$	26 933,12 \$	0,00 \$	7 821,71 \$	506,11 \$	s.o.	53 469,42 \$
<i>Assistance technique</i>								
Martelage des tiges à récupérer	439 004,53 \$	210 736,15 \$	663 116,83 \$	146 063,35 \$	520 299,31 \$	107 364,34 \$	s.o.	2 086 584,51 \$
Martelage des contours	5 526,96 \$	4 192,67 \$	10 699,64 \$	3 417,39 \$	7 185,62 \$	373,83 \$	s.o.	31 396,11 \$
Martelage des tiges d'avenir	60 664,20 \$	32 264,51 \$	96 172,40 \$	313 328,11 \$	48 129,92 \$	192 862,43 \$	s.o.	743 421,57 \$
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>								
Coupe de récupération partielle	789 767,13 \$	483 981,50 \$	1 489 029,50 \$	383 538,00 \$	848 948,56 \$	281 736,50 \$	s.o.	4 277 001,19 \$
Coupe de récupération totale	36 247,72 \$	21 039,00 \$	102 300,00 \$	4 620,00 \$	15 657,50 \$	825,00 \$	s.o.	180 689,22 \$
Rabattage des débris dans les corridors routiers	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Préparation de terrain	35 961,40 \$	15 819,50 \$	25 141,50 \$	462,00 \$	27 431,50 \$	6 139,50 \$	s.o.	110 955,40 \$
Mise en terre de plants	54 577,80 \$	17 007,42 \$	62 318,43 \$	547,50 \$	26 725,25 \$	12 707,00 \$	s.o.	173 883,40 \$
Remise en état des jeunes peuplements	213 817,45 \$	92 900,50 \$	260 761,00 \$	608 674,50 \$	93 499,00 \$	377 297,50 \$	s.o.	1 646 949,95 \$
Voirie forestière	21 266,84 \$	48 442,17 \$	94 042,41 \$	0,00 \$	22 886,67 \$	18 712,40 \$	s.o.	205 350,49 \$
Mesures d'atténuation biodiversité	1 665,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 445,00 \$	6 890,00 \$	0,00 \$	s.o.	11 000,00 \$
Remboursement de la TPS au propriétaire	19 774,43 \$	179,94 \$	13 362,74 \$	36 097,96 \$	8 337,05 \$	9 518,23 \$	s.o.	87 270,35 \$
Remboursement de la TVQ au propriétaire	22 669,64 \$	206,28 \$	15 318,43 \$	42 278,97 \$	9 555,05 \$	10 911,99 \$	s.o.	100 940,36 \$
1.3 Étude et développement des connaissances								
<i>Biodiversité</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	618 492,08 \$	618 492,08 \$
1.4 Divers								
<i>Suivi et évaluation</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1 112 583,85 \$	1 112 583,85 \$
<i>Vérification opérationnelle</i>	62 926,85 \$	28 402,83 \$	142 729,55 \$	93 646,45 \$	77 814,34 \$	29 878,86 \$	s.o.	435 398,88 \$
<i>Autres activités</i>	17 627,53 \$	16 655,96 \$	30 249,22 \$	27 432,86 \$	9 804,43 \$	19 020,90 \$	s.o.	120 790,90 \$
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2								
<i>Frais d'administration</i>	147 817,59 \$	87 724,24 \$	280 398,14 \$	181 265,97 \$	266 584,94 \$	200 179,55 \$	s.o.	1 163 970,43 \$
SOUS-TOTAL	2 772 981,54 \$	1 646 428,27 \$	5 125 790,13 \$	2 473 849,94 \$	3 280 300,59 \$	1 670 855,40 \$	2 384 011,55 \$	19 354 217,42 \$
<i>Intérêts acquis sur les placements</i> ²	-29 856,82 \$	-6 886,26 \$	-10 673,88 \$	-9 683,48 \$	-32 738,91 \$	-19 302,80 \$	0,00 \$	-109 142,15 \$
TOTAL	2 743 124,72 \$	1 639 542,01 \$	5 115 116,25 \$	2 464 166,46 \$	3 247 561,68 \$	1 651 552,60 \$	2 384 011,55 \$	19 245 075,27 \$

1. s.o. : sans objet

2. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

3.2 Éléments de programme n° 2

Le deuxième volet du programme comprenait les frais d'administration des agences, de même que les intérêts acquis sur les placements

3.2.1 Frais d'administration

Au total des quatre années financières, les agences ont déboursé 1 159 025 \$ en frais d'administration. Compte tenu des intérêts perçus sur les placements, certains ajustements ont été appliqués à ces frais (voir 3.2.2). Ces derniers sont donc passés à 1 050 193 \$,

soit 6,24 % des dépenses totales des agences (tableaux 9 et 11), ce qui était largement inférieur aux prévisions.

3.2.2 Intérêts acquis sur les placements

Les intérêts acquis par les agences sur les placements représentaient les sommes qu'elles recevaient lorsqu'elles plaçaient dans une institution financière les avances qui leur étaient versées. En vertu des ententes conclues entre le MRN et les agences, ces intérêts ont été déduits des frais administratifs (tableaux 9 et 11).

Tableau 10: Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux. Bilan des exercices financiers du programme NPGP

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	TOTAL
Dossiers ouverts (n ^{bre})	1 006	956	2 273	1 257	1 939	668	8 099
Martelage des tiges à récupérer (ha)	2 981,6	1 410,4	4 415,5	976,8	3 467,2	715,9	13 967,4
Martelage des tiges d'avenir (ha) ¹	175,8	93,5	278,7	908,0	139,5	558,9	2 154,4
Coupe de récupération partielle (ha)	1 630,2	1 000,5	3 066,7	790,8	1 751,3	580,9	8 820,4
Coupe de récupération totale (ha)	227,9	140,3	682,0	30,8	104,4	5,5	1 190,9
Rabattage des débris dans les corridors routiers (500 m) ²	0	0	0	0	0	0	0
Préparation de terrain (ha) ³	58,7	26,4	64,9	0,7	45,6	9,8	206,1
Mise en terre de plants (n ^{bre}) ³	204 220	68 124	222 667	1 500	114 357	41 590	652 459
Remise en état des jeunes peuplements (ha) ³	321,5	139,7	415,1	915,3	140,6	567,4	2 499,6
Voirie forestière (km) ³	13,8	27,8	56,0	0	14,3	13,1	125,0

1. Ces données sont compilées pour les exercices financiers 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 uniquement.

Tableau 11: Frais d'administration et de vérification opérationnelle. Bilan des exercices financiers du programme NPGP

	Montant	Pourcentage
Dépenses totales des agences	16 861 063,72 \$	
Sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires	15 065 741,40 \$	
Frais d'administration	1 163 970,43 \$	
Intérêts acquis sur les placements	- 109 142,15 \$	
Frais administratifs ajustés ¹	1 054 828,28 \$	6,26 %
Vérification opérationnelle ²	435 398,88 \$	2,89 %

1. Le pourcentage des frais administratifs ajustés est calculé sur les dépenses totales des agences.

2. Le pourcentage des frais de vérification opérationnelle est calculé sur le montant des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires.



Conclusion

Au terme des quatre années du programme NPGP, il est ressorti que l'intervention des gouvernements a contribué à la restauration et à la remise en état des boisés affectés par le verglas de 1998. Grâce à ce programme, les propriétaires admissibles ont reçu des conseils sur l'aménagement des peuplements endommagés par le verglas, en plus de bénéficier d'une aide financière pour l'exécution des travaux de remise en état de leurs boisés.

Au lendemain de la tempête, les autorités gouvernementales avaient invité les propriétaires à faire preuve de prudence et de patience, afin d'évaluer correctement la réaction des arbres endommagés. Les travaux de recherche et les dispositifs de suivi mis en place ont permis d'évaluer le rétablissement des peuplements endommagés. Les résultats portent à croire que les stratégies sylvicoles décrites dans le guide sur l'aménagement des peuplements touchés par le verglas et les conseils prodigués dans le programme étaient fondés.

Lors de sa mise sur pied, le programme était principalement axé sur la récupération des bois en perte. Les premiers mois ont fait ressortir quelques correctifs à apporter pour mieux l'adapter aux besoins des propriétaires et à la sylviculture de peuplements affectés par le verglas. Les ajustements apportés ont permis de répondre plus efficacement aux attentes exprimées. Avec ces modifications, le programme a été l'occasion non seulement de restaurer les jeunes peuplements, mais aussi, grâce à la mise en terre de plants forestiers, de poursuivre la remise en production de superficies lourdement endommagées. Au total, 19,2 millions de dollars ont été consacrés au programme NPGP par les autorités gouvernementales. Tel que mentionné précédemment, les dépenses ont été couvertes, à parts égales, par les gouvernements du Canada et du Québec.

Le programme a également permis le développement d'une foresterie d'exception adaptée aux réalités des forêts privées. Notamment, il a stimulé le développement d'une expertise en matière de désastres forestiers et concrétisé la capacité d'agir des agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

Par ailleurs, le volet biodiversité du programme a permis de constater la sensibilité des propriétaires ainsi que de l'ensemble des intervenants à l'égard de la prise en compte de la biodiversité du milieu forestier.

L'évaluation du programme, faite par un organisme indépendant, permettra de mieux saisir les points forts et les écueils du programme en vue de guider l'intervention gouvernementale dans l'éventualité de pareils sinistres.



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

*Ressources
naturelles,
Faune et Parcs*

Québec 